

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 décembre 2005
(convocation du 5 décembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GELLE Thierry
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. VALADE Jacques à M. MARTIN Hugues
M. BANNEL Jean-Didier à M. BELLOC Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. MOULINIER Maxime
Mme. BRACQ Mireille à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à Mme. MOULIN-BOUDARD Martine
M. CAZENAVE Charles à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. COLLET-LEJUIF Sylvie à M. FREYGEFOND Ludovic
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. LOTHAIRE Pierre à M. BRON Jean-Charles

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. NEUVILLE Michel à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. PUJO Colette
Mme. PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à M. JUNCA Bernard
M. REBIERE André à M. SIMON Patrick
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques
M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
M. SAINTE-MARIE Miche à M. ROUSSET Alain à partir de 12 H
Mme KEISER Anne-Marie à M. GRANET Michel à partir de 11 H 15

EXCUSES :

M. FERILLOT Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Bassens - Aménagement de la zone industrialo portuaire de
BASSENS AVAL- Bassin et canaux - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux réalise sur la Commune de Bassens l'aménagement de la zone industrialo portuaire de BASSENS AVAL et sa protection vis-à-vis des risques d'inondation par la conjugaison des crues de la Garonne et des orages pouvant affecter le bassin versant de l'Estey Rabey.

Par délibération 2004/0564 en date du 24 septembre 2004, le Conseil de communauté a autorisé du lancement d'une procédure de consultation en forme d'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des marchés publics, en vue de l'attribution notamment d'un marché à prix unitaire pour l'aménagement d'un bassin de marée et d'un réseau de canaux de régulation des crues de l'Estey Rabey. Cet aménagement découle de l'arrêté préfectoral du 31/07/2001 de la loi 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifié suite au projet d'implantation d'une usine de broyage de laitier projetée par la société Lafarge.

L'appel d'offre comportait deux tranches fonctionnelles :

Tranche ferme : Concerne le bassin, des collecteurs de débits de temps sec et de sur verse, les collecteurs reliant les canaux et traversant le Boulevard de l'Industrie, les ouvrages séparateurs d'hydrocarbures et des moyens de télésurveillance associés, la construction de portes à flot et des moyens de télécommande associés, la clôture du terrain recevant le bassin et ses équipements. La durée d'exécution des travaux est de 12 mois maximum.

Tranche conditionnelle : Concerne la pose de clôtures et la création de haies séparatives la construction de pistes d'entretien des canaux situés à l'est du boulevard de l'industrie. La durée d'exécution des travaux est de 4 mois maximum.

Le délai limite de notification est de 30 mois à compter de l'ordre de service de la tranche ferme.

A l'issue de cette procédure, La Commission d'appel d'offres ayant désigné l'attributaire du marché, le Conseil de communauté le 27 mai 2005, en sa délibération n° 2005/0307, a autorisé Monsieur le Président à signer le marché.

Or suite à un recours exercé courant juin 2005 par l'un des candidats à cet appel d'offres, le Tribunal administratif a annulé ledit marché, au motif que les critères de jugement des offres

n'étaient pas classés de la même manière dans les annonces publiées d'une part au JOUE et d'autre part au BOAMP.

Il convient donc maintenant de relancer une nouvelle procédure de consultation sur les bases de la précédente.

La dépense globale, soit 4 174 668,75 € HT., soit 4 922 903,83 € TTC sera imputée dans le cadre des exercices budgétaires considérés au chapitre 23 - compte 2315 - fonction 8220 - CRB D100 – programme DD03 et répartie par tranche selon le tableau ci dessous :

Tranche ferme	Tranche conditionnelle
3 614 645,50 € HT	560 023,25 € HT

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21-21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au Service des Marchés Publics (13^{ème} étage)

Aussi nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert en application notamment des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 et 72 du code des Marchés Publics.

- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise, ou le groupement d'entreprises, qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, ou le groupement d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I.1^{er} alinéa du dit code,

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-CHARLES BRON

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
28 DÉCEMBRE 2005**

